



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 14/03/2019

Compte-rendu n°3

Séance du 21 mars 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, et le vingt-et-un mars à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel (11) :

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Marc RIVIERE, Monsieur Pascal GUICHARD, Adjoints
- ✓ Monsieur Patrick BEAUGRAND, Madame Dominique BELMONT, Monsieur Christian BOUGETTE, Madame Aimée JACQUART, Madame Andrée POLGE, Monsieur Philippe WALCKER, Conseillers Municipaux

Etaient absents représentés à l'appel (5) :

- ✓ Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Andrée POLGE
- ✓ Monsieur André GIRARD, pouvoir donné à Madame Elisabeth THEROND
- ✓ Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- ✓ Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY
- ✓ Madame Leslie SALASC, pouvoir donné à Madame Aimée JACQUART

Secrétaire de séance : Madame Dominique BELMONT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente minutes. Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

1- Approbation du Compte de gestion : Budget principal de la commune – Exercice budgétaire 2018

Madame la Première Adjointe rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du receveur municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

2- Approbation du Compte de gestion : Budget Eau et Assainissement – Exercice 2018

Madame la Première Adjointe rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe Eau et Assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

3- Approbation du Compte de gestion : Budget Service Funéraire – Exercice 2018

Madame la Première Adjointe rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe Service Funéraire du receveur municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

4- Approbation du Compte administratif : Budget Principal de la commune – Exercice budgétaire 2018

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Crédits ouverts | Réalisé | Résultat antérieur reporté | Résultat de clôture |
|----------|-----------------|--------------|----------------------------|---------------------|
| RECETTES | 1 337 000.00 | 1 561 867.18 | | |
| DEPENSES | 1 337 000.00 | 1 013 409.34 | | |
| RESULTAT | | 548 457.84 | 0 | 548 457.84 |

II SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | | | |
|----------|--------------|------------|------------|--------------|
| RECETTES | 2 822 146.70 | 641 939.87 | | |
| DEPENSES | 2 822 146.70 | 362 831.73 | | |
| RESULTAT | | 279 108.14 | 846 627.81 | 1 125 735.95 |

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice budgétaire 2018,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2018.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14

5- Approbation du Compte administratif : Budget Eau et Assainissement – Exercice budgétaire 2018

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Crédits ouverts | Réalisé | Résultat antérieur reporté | Résultat de clôture |
|----------|-----------------|------------|----------------------------|---------------------|
| RECETTES | 451 613.34 | 398 721.13 | | |
| DEPENSES | 451 613.34 | 219 571.98 | | |
| RESULTAT | | 179 149.15 | 25 963.34 | 205 112.49 |

**II SECTION
D'INVESTISSEMENT**

| | | | | |
|----------|--------------|-------------|--------------|------------|
| RECETTES | 1 800 559.65 | 118 276.00 | | |
| DEPENSES | 1 800 559.65 | 237 584.30 | | |
| RESULTAT | | -119 308.30 | 1 017 633.10 | 898 324.80 |

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice budgétaire 2018,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2018.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14

6- Approbation du Compte administratif : Budget Service Funéraire – Exercice budgétaire 2018

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif Service Funéraire 2018 qui s'établit ainsi :

**I SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

| | Crédits ouverts | Réalisé | Résultat antérieur reporté | Résultat de clôture |
|----------|-----------------|----------|----------------------------|---------------------|
| RECETTES | 31 573.66 | 5 700.00 | | |
| DEPENSES | 31 573.66 | 1 645.24 | | |
| RESULTAT | | 4 054.76 | 25 755.92 | 29 810.68 |

**II SECTION
D'INVESTISSEMENT**

| | | | | |
|----------|-----------|---|------------|-------------|
| RECETTES | 28 216.12 | 0 | | |
| DEPENSES | 28 216.12 | 0 | | |
| RESULTAT | | 0 | -28 216.12 | - 28 216.12 |

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice budgétaire 2018,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2018.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14

7- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018 du Budget Principal

Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances expose au conseil municipal :

En vertu de la nomenclature comptable M14 et après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui s'élève à 548 457.84 euros. Ce résultat sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Madame Elisabeth THEROND propose d'affecter cette somme au compte 1068.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui s'élève à 548 457.84 euros au compte 1068.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

8- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018 du Budget Eau et Assainissement

Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances expose au conseil municipal :

En vertu de la nomenclature comptable M49 et après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui s'élève à 205 112.49 euros.

Madame Elisabeth THEROND, propose de reporter la somme de 205 112.49 euros en recettes de fonctionnement au compte 002.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

9- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018 du Budget Service Funéraire

Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe en charge des Finances expose au conseil municipal qu'après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui s'élève à 29 810.68 euros.

Madame Elisabeth THEROND propose de reporter ce résultat en recettes de fonctionnement au compte 002.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

10- Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient chaque année de faire le point sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Elle rappelle qu'actuellement les prix sont les suivants :

Tarifs fixés par la commune en 2018 :
Eau : 1.20 €

Assainissement : 1.20 €
Location compteur : 45.73 €

Tarifs fixés par l'Agence de l'Eau en 2018 :

Redevance modernisation réseaux : 0.155 €

Redevance pollution : 0.29 €

Pour 2019, il est proposé le maintien des prix de l'eau, de l'assainissement et de la location du compteur revenant à la commune. L'Agence de l'Eau fixe la redevance pour la modernisation des réseaux à 0.15 € et la redevance pollution à 0.27 €.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

11- Vote des taux d'imposition locaux 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances rappelle que depuis 2013, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition. Elle propose aux membres du Conseil Municipal, en raison de la situation financière saine de la commune, de maintenir les taux actuels à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.92%
- Foncier bâti : 14.01%
- Foncier non bâti : 62.82%

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité les taux des trois taxes ci-dessus.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

12- Vote du Budget Primitif Principal de l'exercice 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes et précise qu'en raison de l'absence du compte de gestion, il est voté sans report :

- Section de fonctionnement : 1 407 200.00 euros
- Section d'investissement : 3 229 165.84 euros

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ADOPTE à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

13- Vote du Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 753 180.29 euros
- Section d'investissement : 2 107 680.72 euros

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ADOPTE à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

Délibération mise aux voix :
Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

14- Vote du Budget Primitif du Service Funéraire 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget Primitif du Service Funéraire qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 44 710.68 euros
- Section d'investissement : 28 216.18 euros

LE CONSEIL

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ADOPTE à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

Délibération mise aux voix :
Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

15- Subvention CCAS 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances, rappelle qu'il est prévu dans le budget primitif 2019 d'allouer une subvention de 15 000 euros au CCAS. Pour le versement de cette subvention, il convient de délibérer. Madame Elisabeth THEROND demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité le montant de la subvention versée au CCAS.

Délibération mise aux voix :
Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

16- Subventions aux associations 2019

Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe au Maire, après avoir constaté que Madame Lydia AUZEPY et Monsieur le Maire se soit retirés conformément à la loi, propose la répartition suivante pour les subventions 2019 en fonction du budget communal 2019 et après avis de la commission « Vie associative » :

| NOM DE L'ASSOCIATION | SUBVENTION 2019 |
|----------------------------------|------------------------|
| AD AUGUSTA | 810 |
| COMITE DES FETES | 7 000 |
| LA LYRE ST BAUZILLOISE | 900 |
| FOYER RURAL | 1 500 |
| KALI CLUB | 650 |
| LA JOYEUSE PETANQUE | 550+300 |
| LE PUBLIAIRE | 900 |
| LES AMIS DES BEAUX ARTS | 300 |
| LES ANCIENS COMBATTANTS | 300 |
| LES FINS PECHEURS | 400 |
| LA PENSEE VAGABONDE | 300+300 |
| ST HUBERT | 250 |
| SOU DES ECOLES LAIQUES | 2 000 |
| L'AIRE DE FAMILLE | 450 |
| THAURAC TENNIS CLUB | 800 |
| U.S.C. BASSES CEVENNES | 700 |
| OMSC | 1 000 |
| COLLEGE LOUISE MICHEL SECOURISME | 300 |
| CAPTEUR DE TALENTS | 300 |
| OPERATIONS EXCEPTIONNELLES | 4 990 |

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,
ADOPTE à la majorité absolue les propositions

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 11, Abstention : 1, Contre : 0

17- Adoption du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et Assainissement 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc RIVIERE, adjoint délégué à l'environnement qui rappelle à l'assemblée que :

Le Code Général des Collectivité Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement ainsi que sur celui de la mairie.

Monsieur Marc RIVIERE présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement de l'exercice 2017, composé d'une partie sur l'assainissement et d'une autre sur l'eau potable. Il propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement 2017.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 16

18- Adoption du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et Assainissement 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc RIVIERE, adjoint délégué à l'environnement qui rappelle à l'assemblée que :

Le Code Général des Collectivité Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement ainsi que sur celui de la mairie. Monsieur Marc RIVIERE présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement de l'exercice 2018, composé d'une partie sur l'assainissement et d'une autre sur l'eau potable. Il propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau et assainissement 2018.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

19- Demande de subvention auprès de toutes instances pour la réfection des courts de tennis

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lydia AUZEPY adjointe déléguée aux associations qui rappelle à l'assemblée la nécessité de refaire les courts de tennis de la commune.

Les deux courts sont en enrobé revêtu de résine et ont été construits à la fin des années 1970. De 2010 à 2013, la commune a apporté des améliorations aux infrastructures vieillissantes du complexe sportif en changeant les grillages, en repeignant les terrains, en repoussant les fissures, en participant au financement de l'éclairage du deuxième terrain et en finançant le fonctionnement de cet éclairage et des vestiaires.

Néanmoins, il est désormais nécessaire de remettre à neuf les deux terrains de tennis avec :

- la mise en place d'une couche de matériaux drainant,
- la réalisation d'un béton poreux alvéolaire sur toute la surface,
- la projection d'une résine de surface,
- la mise en place de filets avec poteaux.

Madame AUZEPY expose que la commune peut bénéficier de subventions pour l'aider à financer ce type de travaux. Afin de faciliter les démarches d'aide financière, Madame le Maire propose que le Conseil l'autorise à solliciter en son nom auprès de toutes les instances, les subventions les plus élevées possibles.

Madame AUZEPY présente le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|------------------|------------------|---------------------------------|------|------------------|
| OBJET | MONTANT H.T. | MONTANT T.T.C. | OBJET | Taux | MONTANT T.T.C. |
| Réfection des courts - solution Béton poreux | 47 066,00 | 56 479,20 | Commune (autofinancement) | 20% | 13 246,80 |
| Eclairage LED sur le court du fond | 9 400,00 | 11 280,00 | Département de l'Hérault | 35% | 23 181,90 |
| Clôture | 9 768,00 | 11 721,60 | Région Occitanie | 35% | 23 181,90 |
| | | | Ligue Occitanie de Tennis - FFT | 10% | 6 623,40 |
| TOTAL | 66 234,00 | 79 480,80 | | | 66 234,00 |

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement proposé ;

AUTORISE le Maire à solliciter en son nom auprès de toutes les instances, les subventions les plus élevées possibles concernant l'opération de réfection des courts de tennis ;

DEMANDE au Maire de prévoir cette dépense au budget ;

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,
la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-deux heures et quarante minutes.**